



## QUELLES SONT LES PREMIERES MESURES QUE LE GOUVERNEMENT A DECIDE DE PRENDRE EN MATIERE DE GESTION DE L'EAU ?

### *Des mesures indispensables pour gérer la crise et la consommation d'eau*

- Lundi 16 mai, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET a réuni la Commission de suivi hydrologique, dite "Comité sécheresse", rassemblant les représentants de tous les usagers de l'eau, des élus, membres des comités de bassins, et des experts. Tant que perdurera cette situation, ce comité se réunira très régulièrement : la prochaine échéance est fixée à la mi-juin.
- Le Comité sécheresse a lancé deux nouveaux outils pour une gestion des périodes de sécheresse plus réactive et plus efficace :

De nouvelles cartes de mesures des restrictions plus précises et plus réactives seront établies. A partir du mois de juin prochain, les préfets devront, en cas de sécheresse, enregistrer leurs arrêtés sécheresse dans un nouvel outil informatique qui permettra une vision en temps réel de la situation à l'échelle infra-départementale.

- Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET a par ailleurs fait parvenir aux préfets une circulaire qui reprend l'ensemble des règles édictées depuis la sécheresse de 2003. Cette clarification du dispositif à engager en cas de situation de crise permettra une action plus rapide et plus efficace.
- Le Gouvernement porte **une attention particulière sur l'impact des fortes chaleurs sur le fonctionnement des centrales nucléaires**. La baisse du débit d'eau et l'augmentation de la température peuvent avoir un impact sur le processus de refroidissement, mais **le manque d'eau est prévu dans le dispositif de contrôle** et en dernier recours, le réacteur peut être arrêté sans dérogation possible. EDF a mis en oeuvre le référentiel "grand chaud" dans le cadre du retour d'expérience de la canicule 2003, ce qui a conduit à de lourds investissements afin de pouvoir fonctionner avec des températures d'air ou d'eau plus élevées.

### *Une politique volontariste qui s'inscrit dans la durée*

- Au-delà des premières mesures annoncées, **la politique d'amélioration de la gestion de l'eau du Gouvernement de François FILLON s'inscrit dans la durée**. Elle est l'une des priorités du **Grenelle de l'environnement**, qui a été adopté en 2007 sous l'impulsion de Nicolas SARKOZY.

- Le Grenelle a déjà permis de prendre des **mesures volontaristes** telles que la récupération des eaux de pluie ou la réutilisation des eaux usées traitées. **Mais ces mesures seules ne suffiront pas.** C'est pourquoi nous souhaitons qu'elles s'accompagnent **d'une baisse significative de la consommation d'eau d'ici l'année 2020.** Dans cette perspective, **un plan national d'adaptation au changement climatique** sera présenté au cours des prochains mois.

## **DES MESURES EXCEPTIONNELLES POUR LES AGRICULTEURS ET LES ELEVEURS**

- Bruno LE MAIRE a réuni un **Comité de suivi de la sécheresse agricole** le 12 mai dernier. Il a annoncé que ce comité ferait un point chaque semaine pour anticiper l'évolution et qu'il serait appuyé par les cellules départementales, présidées par les préfets. Des mesures ont été prises afin de répondre à la **difficile situation des céréaliers** et à celle **des éleveurs plus préoccupante encore.**
- Pour **répondre au besoin de fourrage** pour les animaux, les éleveurs pourront **utiliser les jachères, y compris celles réservées à la biodiversité.** Cette décision confirme l'annonce de Bruno LE MAIRE lors de sa **rencontre dans la Vienne avec des éleveurs de la région Poitou-Charentes.**
- Le Gouvernement appelle à la **solidarité des filières.** Il a été demandé aux céréaliers de ne pas broyer les pailles et de les mettre à disposition des éleveurs. **Pour le 1er juillet, des contrats entre céréaliers et éleveurs** faciliteront l'approvisionnement en alimentation animale à des prix raisonnables pour tous.
- Enfin, **au niveau européen,** le ministre de l'Agriculture a obtenu de la Commission européenne, lors du Conseil des ministres européens de l'agriculture du 17 mai, le **versement anticipé de la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA).** 80% de cette prime sera versé dès le 16 octobre au lieu du mois de décembre. Cela permettra de donner de l'oxygène à la trésorerie des éleveurs.